



Monsieur mon Frere,

J'ai toujours reconnu tant de disposition en vous
a priver la vertu et merite de Mademoiselle de Mortagne que
je prens facilement la liberte de vous demander la faveur
d'un passport et congé pour Monsieur de la Broche
son beaufrere pour aller a Bouillon et a Sedan où sa presence
est requise par la mort et succession d'un sieur
tant pour l'espace de trois ou quatre mois. J'espero que
S. A. n'aura point de difficulte de leur octroyer ces graces
depuis vous n'improuvant point la demande que nous
en faisons de la part de stad. Danoiselle
Mon honneur mon frere

Vostre tres humble
& tres obéissant serviteur
& frere
D. de Villiers

A la Haye le 20 d'Aoust
1648.

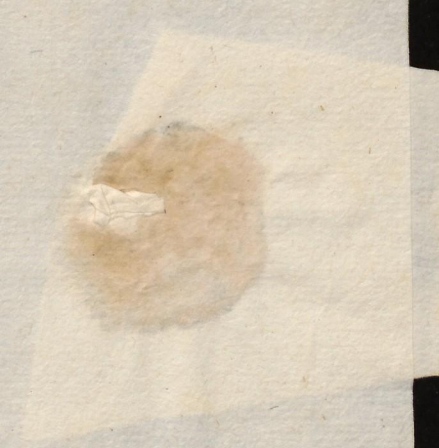
J'estime qu'ayant obtenu le congé & passport
de S. A. les sieurs de S. A. qui pourra le vent
passer sans danger au d. lieu sans
aucun sort apprehender le soldat &
la guerre entre les deux courons. Mais
se vous jugez quil y auroit a craindre d'usage
par d'obroin par parler a S. A. pour leur faire
avoir le passport ou congé



Faint, illegible handwriting in the upper section of the page, possibly representing a list or a set of instructions.

Second section of faint, illegible handwriting, continuing the text or list from the upper section.

Faint handwritten text, possibly a signature or address, in brown ink.



Domino 25
- Jurlicom

